

A LA UNE

HAÏM KORSIA | GRAND RABBIN DE FRANCE | EXCLUSIF



« J'aimerais savoir pourquoi toutes ces personnes, lorsqu'elles deviennent folles, produisent de l'antisémitisme »

■ « Madame la Ministre, il faut que le meurtre de Sarah Halimi soit jugé ». Ainsi commence la tribune rédigée par le grand rabbin de France et publiée dans les colonnes du *Figaro* le 25 décembre dernier. Il revient sur cette initiative assez exceptionnelle.

Actualité Juive : *Quel a été le cheminement qui vous a poussé à sortir de votre réserve pour en appeler ouvertement à la Garde des Sceaux ?*

Haïm Korsia : Devant l'incompréhension de la décision rendue par la Chambre de l'instruction, j'ai estimé qu'il fallait, à un moment donné, dire les choses. Si une décision de justice n'est manifestement pas comprise, c'est qu'elle n'est pas prise au nom du peuple. Il faut qu'il y ait un procès car seul un débat contradictoire peut amener une vérité qui est celle de la justice. Si je comprends la logique de la loi de 2008 (sur la rétention de sûreté et l'irresponsabilité pénale - ndlr), je regrette qu'elle ne tienne compte du chamboulement des familles des victimes qui, nulle part, ne vont pouvoir entendre dire les choses avec la force de la vérité de la justice. Avoir un procès, c'est pouvoir établir les faits, leur enchaînement, les manquements, les erreurs qui ont permis d'aboutir à la tragédie et apprendre aussi de tout cela. C'est se battre pour la mémoire de Lucie Attal ainsi que pour la prise en compte de la souffrance de sa famille à qui l'on répond que si la personne était hors de son discernement, il n'y a alors plus rien à dire. Or, oui, la société a quelque chose à dire. Tous les assassins sont les produits de notre société. Et la justice permet d'éviter toute forme de vendetta. C'est à elle de juger. C'est aussi pour cela que je me bats, pour que notre société ose regarder ce qu'elle produit les yeux dans les yeux.

De plus, si je comprends que l'on pose la question de la responsabilité pénale des individus, je suis surpris de voir qu'à chaque fois qu'une personne juive est visée, on nous explique que l'agresseur n'avait pas toute sa tête. J'aimerais ainsi savoir pourquoi toutes ces personnes, lorsqu'elles deviennent folles, produisent de l'antisémitisme.

Actualité Juive : *Suite à votre tribune, la ministre de la Justice a souhaité s'entretenir avec vous. Une rencontre a eu lieu mardi 7 janvier. Quelle a été la teneur de vos discussions ?*

H.K. : Précisément ce que je viens d'évoquer. Comment pourrait-on être tenu non comptable de délits ou de crimes commis sans discernement, alors même que l'on est personnellement et directement responsable de ce qui nous a fait perdre ce discernement, en l'espèce

l'absorption de cannabis, ce qui faut-il le rappeler, est une substance dangereuse et illicite ? Voici ce que j'ai exposé à la ministre de la Justice en plaidant pour une extension du cadre de la loi de 2008, à savoir qu'une éventuelle déclaration d'irresponsabilité ne puisse être décidée qu'à l'issue d'un procès sur le fond.

Actualité Juive : *N'y-t-il pas un risque de crispier les magistrats dans leur prise de décision ?*

H.K. : Je ne vois pas comment ils pourraient faire pire. Les peines entrent dans un cadre tellement formel qu'elles ne sont plus réfléchies. Une personne prise en flagrant délit de tags violemment antisémites a écopé d'une peine de six mois de prison avec sursis. Cette personne aurait dû, à mon sens, être condamnée à des réparations. C'est mon point de vue en tant que grand rabbin et en tant que citoyen.

Actualité Juive : *Comment la Torah pourrait-elle inspirer toutes ces questions liées à la justice ?*

H.K. : Dans la Bible, il n'y pas de prison. Celle-ci ne permet pas la réparation. Il faut repenser le sens de la peine et de la réparation pour les victimes. Les jeunes qui ont saccagé les tombes du cimetière de Sarre-Union, auraient dû être astreints à les réparer pendant tout le temps de leurs vacances, pendant des années s'il le fallait. C'est là une réflexion collective qui concerne l'ensemble de la société.

Actualité Juive : *Que risque-t-il d'advenir de la confiance de la communauté juive dans les institutions judiciaires de notre pays ?*

H.K. : Il ne s'agit pas uniquement de la confiance de la communauté juive mais de celle de l'ensemble de la société. Il y a parfois une déconnexion des magistrats. Je l'entends aussi chez les policiers que je rencontre et qui voient les malfaiteurs relâchés immédiatement après leur arrestation. La justice concerne la société toute entière et pas seulement une partie. Il faut que l'on réfléchisse tous ensemble au sens de la peine. On ne peut pas dire non plus qu'il faut absolument lutter contre le racisme et l'antisémitisme s'il n'y a pas aussi une adéquation entre les décisions des magistrats et la notion de fermeté.

Actualité Juive : *On commémore cette semaine les attentats de janvier 2015. Comment juguler toute cette souffrance dans ce climat actuel où l'on considère que la Justice déçoit ?*

H.K. : Je dirais plutôt que l'on a le sentiment que certaines parties de la société ne jouent pas la même partition que les autres. Or, on est une seule et même équipe. Cela

appelle à une immense prise en compte de la nécessité d'unité. Dans la communauté juive évidemment, mais surtout dans la société française. Tant que l'on n'aura pas une vision unitaire, on sera décalé par rapport aux attentes d'une société qui a encore de belles choses à espérer. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAËTITIA ENRIQUEZ